

28.—Heures régulières ou normales de travail par semaine en certaines villes, 1951-1952

Industrie	Halifax	Montréal	Toronto	Winnipeg	Vancouver
	heures	heures	heures	heures	heures
Construction—					
Artisans.....	1951 40	40	40	40	40
	1952 40	40	40	40	40
Manœuvres.....	1951 48	50	48	48	40
	1952 48	50	45	48	40
Transports—					
Tramways électriques.....	1951 44	48	40	44	44
	1952 44	48	40	48	40
Impression et édition.....	1951 40	40	40	40	37½
	1952 40	40	40	40	37½

Section 5.—Assurance-chômage

La loi de l'assurance-chômage, mise en vigueur le 1^{er} juillet 1941, s'applique à tout employé sauf les suivants: employés dans des industries ou des occupations déterminées comme l'agriculture, la pêche, les forces armées, les services permanents des administrations fédérales, provinciales et municipales, le service domestique privé, le service de garde-malade privée; certains directeurs-employés de sociétés; les travailleurs employés autrement qu'à l'heure, à la journée ou à la pièce s'ils touchent plus de \$4,800 par année et (sauf consentement de la Commission d'assurance-chômage) les employés des hôpitaux et institutions de charité sans but lucratif. Toute personne rémunérée à l'heure, à la journée ou à la pièce (y compris un taux de parcours) est assurée quel que soit le montant de son gain, de même que tout employé touchant \$4,800 ou moins par année et rémunéré à la semaine, au mois ou à l'année.

Caisse d'assurance-chômage.—Patrons et employés versent pour une part égale à la caisse. L'État contribue normalement pour un montant égal au cinquième des contributions réunies des patrons et des employés, rembourse la caisse de certaines prestations supplémentaires et défraie l'administration. Du 1^{er} juillet 1941 au 31 mars 1952, les patrons et employés ont versé \$927,418,439 à la caisse et le gouvernement fédéral, \$187,318,241. L'intérêt et les bénéfices réalisés sur la vente des valeurs s'élèvent à \$96,667,148 et les amendes, à \$109,541. Le revenu global est donc de \$1,211,513,369.

Les premières prestations ont été payables le 27 janvier 1942. Le total des prestations versées depuis cette date jusqu'au 31 mars 1952 s'élève à \$433,314,017, laissant un solde de \$778,199,352 en caisse. Les réserves de la caisse sont placées en obligations du gouvernement fédéral; le 31 mars 1952, la valeur au pair des obligations en portefeuille s'établissait à \$767,611,500.